

Avis 2022-07-06 A
portant sur la création
de l'Institut des Vulnérabilités en Santé en BFC

INTITULÉ : Création de l'Institut des Vulnérabilités en Santé en BFC

RÉFÉRENCE : Avis 2022-07-06 A CRSA BFC

ADOPTÉ LE : 06 juillet 2022 en séance plénière

PROCÉDURE : auto-saisine

VOTE :

POUR = 52 CONTRE = 0 ABSTENTION = 0

PROCÉDURE DE VOTE : Par voie dématérialisée

TYPE DE SAISINE : Auto-saisine

RAPPORTEUR : Emmanuel Ronot, Président de la CRSA BFC

Le 8 juin 2022 la CRSA BFC a programmé un webinaire à destination de ses membres pour une présentation par Régis AUBRY (professeur de médecine praticien hospitalier au CHU de Besançon, spécialiste en éthique, douleur et soins palliatifs, responsable d'un pôle autonomie-handicap) du projet de création d'un Institut des Vulnérabilités en Santé BFC à Besançon. Un débat s'en est suivi.

Pour améliorer la compréhension et l'accompagnement des personnes en situation de vulnérabilité, l'institut des vulnérabilités ambitionne d'opérer selon quatre piliers : la recherche ; la formation; la clinique; l'information. Ces quatre missions doivent être conçues à travers l'idée d'une pluridisciplinarité pour aborder toutes les formes de vulnérabilité. Conduire une prise en charge globale nécessite d'estimer les besoins des patients avec eux –mêmes et leurs proches, de développer des lieux de soins pluridisciplinaires et personnalisés. En amont, cela nécessite de mettre en place des formations à destination de l'ensemble des acteurs de la prise en charge des patients. Cela permettra d'évaluer les besoins d'un patient en situation de vulnérabilité et de mettre en place un suivi adapté. Une évaluation de la vulnérabilité d'un patient et de ses besoins spécifiques ne pourra se faire que dans un contexte de prise en charge pluridisciplinaire et avec une approche impliquant des représentants de patients.

Lors du webinaire les participants ont unanimement proposé un avis positif à cette création, c'est pourquoi la CRSA BFC donne un avis positif en séance plénière.

Parmi les points forts du projet, les membres soulignent que le projet :

- est pensé d'emblée pour et avec les usagers, dans tous ses axes (dont la gouvernance et la recherche) ;
- est centré sur la notion de respect et d'éthique en santé ;
- s'inscrit dans une dynamique de santé publique avec identification des besoins et méthodologie structurée ;
- peut générer des dynamiques collaboratives en visant la complémentarité et en s'appuyant sur les acteurs et dispositifs existants en région ;
- répond à des enjeux de décroisement entre les secteurs sanitaire, social et médicosocial ;
- peut contribuer in fine à l'amélioration du bien-être des habitants de notre région.

R. Aubry : « Plus quelqu'un est vulnérable, plus il faut que nous soyons attentionnés dans nos sociétés contemporaines au respect qu'on doit à cette personne. Cette dimension du respect est un enjeu majeur dans la santé au sens de l'OMS¹, et pas seulement sanitaire. [...] La raison d'être de notre société, c'est le respect. [...] Si nous subsistons et que nous avons survécu à d'autres espèces, c'est parce que nous avons fait société, et nous faisons société pour protéger, parmi nous, ceux qui sont les plus vulnérables. Ce n'est pas altruiste puisque nous savons que nous sommes destinés à le devenir nous-mêmes. Notre capacité à accompagner cette dimension de la vulnérabilité est un bon indicateur de fonctionnement d'une démocratie. [...] Un projet comme celui-ci peut paraître une utopie. Les utopies sont ce qui a permis à nos sociétés de rester debout. Faisons l'effort de décliner ces utopies en réalité. On ajoutera du sens à ce que vivre veut dire. »

La CRSA BFC demande aux collectivités territoriales, à l'ARS, aux Universités de Bourgogne et de Franche-Comté et aux CHU de Dijon et de Besançon, de soutenir financièrement ce projet notamment pour les dépenses de personnels qui sont envisagées ou qui le seront.

La CRSA BFC souhaite intégrer le comité de pilotage de l'Institut, et que l'Institut puisse lui présenter les études et avis de son Observatoire. Elle se fera le relais de communication des travaux via les réseaux de ses membres, et en direction des territoires via son lien avec les conseils territoriaux de santé (CTS).

1. L'Organisation mondiale de la santé (OMS) définit la santé comme « un état de complet bien-être physique, mental et social, [qui] ne consiste pas seulement en une absence de maladie ou d'infirmité ». (1946).